Timbres démonétisés

En France, très peu de timbres ont été démonétisés. Donc la quasi-totalité des timbres peut encore être utilisée maintenant (la validité des timbres en francs a été conservée après le passage à l'euro).

Les premiers timbres commémoratifs ou à surtaxe ont été démonétisés. Il s'agit le plus souvent de séries émises à la demande et sur le financement d'organismes extérieurs à la poste (la Caisse d'Amortissement, les comités d'organisation des Jeux Olympiques et de l'exposition des Arts Décoratifs de 1925).

Les seuls plis réellement intéressants (au sens non prémédités par un philatéliste) avec des timbres démonétisés sont ceux du 1F50 Pétain au type Bersier et 5F rose Marianne de Gandon : dans ces 2 cas, le timbre est celui de la lettre simple intérieure et la démonétisation a lieu quelques mois au maximum après le retrait du timbre.

La plupart des dates citées sont issues du catalogue Marianne 1983.

Libellé	Émission	Retrait	Démonétisation
Surcharge +5c sur 10c Semeuse camée	18/08/14	10/18	01/02/21
10c +5c Semeuse camée modifiée (version définitive du timbre précédent	10/09/14	10/18	01/04/21
1ère série orphelin hors 5c + 5c	08/17		31/10/22
15c + 5c Croix Rouge	08/08/18		01/04/21
1ère série orphelin, le 5c + 5c	03/19		31/10/22
Série 8ème Olympiade Paris 1924	04-05/24	01/11/24	31/10/24
75c Ronsard	06/10/24	01/12/24	31/10/25
Exposition internationale des arts décoratifs 1925 (1ère partie)	08/12/24	31/10/25	31/12/25
Exposition internationale des arts décoratifs 1925 (2nde partie)	25	31/10/25	31/12/25
1ère série Caisse d'Amortissement (CA), valable pour l'affranchissement à partir du 01/10/27	26/09/25	30/09/28	31/10/36
1F50 + 8F50 Le Travail, premier timbre en taille-douce de france	02/05/28	31/05/28	01/06/33
2ème série Caisse d'Amortissement (CA)	01/10/28	30/09/28	31/10/36
3ème série Caisse d'Amortissement (CA)	01/10/29	30/09/30	31/10/36
1F50 + 3F50 Sourire de Reins (CA)	15/03/30	15/04/30	16/04/35
4ème série Caisse d'Amortissement (CA)	01/10/30	30/09/31	31/10/36
1F50 + 3F50 Provinces (CA)	01/03/31	31/03/31	31/03/36
5ème série Caisse d'Amortissement (CA)	01/10/31	30/09/32	31/10/36

Les autres démonétisations sont dues à des circonstances exceptionnelles.

Les timbres locaux de Poste Aérienne du paquebot "Ile de France" (les 90c Berthelod et 1 F 50 Pasteurles surchargés 10Fr.) ont été immédiatement démonétisés à la fin du voyage de ce paquebot. Ce sont donc des timbres "locaux", dans le sens où ils n'ont eu cours qu'à un seul endroit.

L'agent postal à bord de l'Ile de France, en manque de timbres à 10 francs (qui correspondent à la surtaxe pour l'envoi du courrier par l'avion catapulté du paquebot), a procédé au milieu de l'atlantique à cette surcharge en 1928. Malgré des circonstances douteuses (sans doute préméditées à des fins spéculatives) et mise devant le fait accompli, l'administration a du accepter la validité de ces 2 timbres, actuellement fort bien cotés !

Il était hors de question de laisser valides des timbres à la surcharge très facilement imitable : la règle pour éviter les contrefaçons est de toujours surcharger un timbre de faciale supérieure, ce qui n'est pas le cas ici.

Les timbres à l'effigie du Maréchal Pétain (aussi bien les timbres en taille-douce commémoratifs ou d'usage courant, que les petits formats typographiés), ainsi que la bande portant la mention "état français", émis entre 1941 et 1944 ont été démonétisés le 01/11/1944 à la Libération. De plus, ils sont interdits sur le courrier : le courrier est inadmis (c'est à dire retourné à son expéditeur), au lieu d'être juste taxé.

Cette obligation a été respectée, les timbres "Pétain" utilisés après cette date n'ont put l'être que dans les zones encore occupées comme la Poche de Saint Nazaire.

Le 5F rose Marianne de Gandon, émis le 01/01/1947 à l'occasion du tarif avorté à cette même date, a été retiré et démonétisé le 01/01/1947. En effet, l'augmentation tarifaire provoque un tollé, le coût de la lettre passe à 4F50 dans la journée du 02/02/1947. Le temps d'imprimer les timbres à cette faciale, ce timbre à 5F n'est vendu que 4f50 et ne vaut donc que pour cette valeur d'affranchissement. Cette situation inédite a donc été provisoire.